



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

**Séance du 09 Avril 2024
à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	29

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CASSANDRE DUPONT, LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN CHARLES FIARD A MARIE SEDANO

Délibération n° N° D2024-52

Objet VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2024

Exposé des motifs:

Lors de sa séance du 19 mars dernier, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés a été élaboré le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2024 soumis à votre adoption.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 de la commune, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapportés ;

Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n° D2024-40 du 19 mars 2024 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires,

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240412-dm2024_0052-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif de l'exercice 2024 de la commune, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	14 278 197,61 €	14 278 197,61 €
Fonctionnement	16 133 441,76 €	16 133 441,76 €
TOTAL	30 411 639,37 €	30 411 639,37 €

- **DE PRECISER** que la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est jointe à la présente délibération.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

26 VOIX POUR : Arnaud MERCIER, Françoise WELLER, Alain QUARANTA, Marie SEDANO, Philippe DOREY, Cassandre DUPONT, David THUILLIER, Marie-Annick AUPEIX, Bernard ROUBY, Valérie BUSSO, Denis RUIZ, Sylvie ANDRE, Nicolas CONRAD, Virginie GINET, Dominique ALLIBERT, Lionel TCHAREKLIAN, Martine HENON, David FERNANDEZ, Thibault DEMARIA, Brigitte CORDARO, Jean Charles FIARD, Christiane TCHAREKLIAN, Alain SOLAZZI, Gisèle GEILING, Olivier BRUN, Joseph TORCHIO.

3 VOIX CONTRE : Annie MOUTHIER, Jean-Yves SALVAT, Sylvie FEUGA.

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20240412-dm2024_0052-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024